



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## professions de santé

Question écrite n° 95238

### Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la réforme des études de masseur-kinésithérapeute. Notre pays commence à connaître des problèmes de sous-densité pour cette profession, en particulier les zones rurales comme le Cher en compte beaucoup. Le travail des missions régionales de santé permettra de les définir précisément pour septembre 2006 les zones de sous-densité de cette profession. La Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie, organisation représentative des étudiants, s'inquiète de voir que les concertations au sein des différents groupes de travail interministériels installés afin de permettre l'universalisation de ces études n'aboutissent pas. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer le calendrier précis de réforme des études de kinésithérapie ainsi que le calendrier de la mise en oeuvre de ces études ainsi réformées, ainsi que les mesures qu'il entend prendre afin que cette réforme soit définie au plus vite.

### Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités, garant de la qualité des soins, est particulièrement attentif à la formation des masseurs-kinésithérapeutes. La réflexion engagée avec les organisations représentatives des professions concernées dans le cadre de la mise en place du dispositif licence - master - doctorat (LMD) doit permettre le maintien de la délivrance d'un diplôme d'État d'autorisation d'exercer, de la responsabilité du ministère chargé de la santé et parallèlement, l'attribution par les universités, selon les règles qui régissent l'enseignement supérieur, d'un grade licence, master ou doctorat permettant la poursuite des études ouvrant des possibilités éventuelles d'évolution de carrières. Un comité de pilotage vient d'être mis en place entre le ministre chargé de la santé et celui chargé de l'enseignement supérieur pour permettre la rénovation des programmes de formation des différents professionnels de santé et permettre leur reconnaissance dans le dispositif européen LMD. La réflexion sur le programme de masso-kinésithérapie devrait être engagée en mars 2007 avec la participation des différents représentants de cette profession.

### Données clés

**Auteur :** [M. Louis Cosyns](#)

**Circonscription :** Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95238

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mai 2006, page 5345

**Réponse publiée le :** 6 février 2007, page 1411